

Lettre de Mgr Lefebvre au Cardinal Seper du 9 mai 1979

Publié le 9 mai 1979 · Mgr Marcel Lefebvre · 2 min de lecture

Eminence,

Conscient de ce que vous m'avez affirmé hier, dans l'entretien très fraternel que vous m'avez accordé, au sujet du changement de procédure accepté par le Saint-Père, je vous remets ci-joint les documents résumant les colloques des 11 et 12 janvier, dûment signés.

Vous me demandiez avec insistance la procédure que je souhaitais pour la solution de notre problème : en définitive nous demandons tout simplement de reconnaître la légalité qui a été la nôtre pendant cinq années de 1970 à 1975 et de légaliser ce que nous avons continué depuis, en nous assurant de pouvoir garder dans la formation sacerdotale et dans l'apostolat les moyens que l'Eglise a toujours employés en particulier la liturgie, le catéchisme et la Vulgate tels que l'Eglise romaine latine les a imposés pendant plus de dix siècles.

Nous sommes persuadés que dans peu de temps le Saint-Siège trouvera parmi ces jeunes prêtres les plus précieux auxiliaires et les plus fermes soutiens de l'Eglise romaine et du successeur de Pierre. Je dis dans peu de temps, car ils sont encore jeunes ! mais ils veulent l'être dès à présent.

Agréez, Eminence, l'expression de mon profond respect et de mon fraternel dévouement in Christo et Maria.

✦ **Marcel Lefebvre**

Source : [Mgr Marcel Lefebvre](#) et le Vatican sous le pontificat de Jean-Paul II